



Délibération 2024/37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 8 novembre 2024

Date de la convocation : 31/10/2024
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 9

Date d'affichage : 31/10/2024
 Nombre de présents : 8
 Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-quatre et le huit novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Patrick LOUX, (procuration à C VIDAL)

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : BAIL RUE ANATOLE FRANCE

EXPOSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail précaire pour le local situé au 1 rue Anatole France conclu le 8 novembre 2021 pour une activité d'esthétique bien-être prend fin cette année.

En effet, un bail dérogatoire, appelé aussi bail de courte durée, ou bail précaire, est un bail d'une durée maximale de 3 ans concernant des locaux utilisés pour l'exploitation d'un fonds de commerce. Les règles de statuts des baux commerciaux, comme le droit au renouvellement du bail, ne s'appliquent pas au bail dérogatoire.

Il convient donc d'établir un bail de location commercial d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la commune ;

Considérant que le bail précaire pour le local situé 1 rue Anatole France est arrivé à échéance le 8 novembre 2024 après une durée de 3 ans ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité la conclusion d'un bail commercial pour le local situé 1 rue Anatole France, à compter du 1^{er} décembre 2024 pour un montant de 300 € mensuel plus charges.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 14/11/2024

034-213401979-20241108-DE_2024_037-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

